



RESUME NON TECHNIQUE

Approuvé le 20 décembre 2018

Sommaire

Préambule.....	3
I. Le Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre : présentation générale et contexte.....	4
II. Résumé du diagnostic énergétique et atmosphérique.....	6
III. Résumé de l’état initial de l’environnement	8
III.1 Les enjeux environnementaux.....	8
III.2 Les perspectives d’évolution de l’environnement sans le PCAET	10
III. Résumé de la stratégie territoriale du PCAET.....	11
IV. L’Evaluation Environnementale Stratégique (EES)	13
V. Résumé de l’analyse des incidences notables de la mise en œuvre du projet sur l’environnement, des mesures envisagées et des indicateurs	14

Préambule

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi TECV), les 3 EPCI du périmètre du SYBARVAL doivent élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Pour ce faire, ils ont transférés leur compétence au SYBARVAL chargé de mener des études et de construire le projet énergétique du territoire. Dans ce cadre, et afin d'initier une véritable politique mêlant l'énergie et le climat, le SYBARVAL a travaillé avec de nombreux partenaires et acteurs territoriaux. Cette réflexion et ces échanges ont abouti à la réalisation de ce PCAET, dont voici le résumé non technique.

I. Le Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre : présentation générale et contexte

Le territoire du Bassin d’Arcachon est vaste de 150 000 hectares dont 77.5% de surfaces forestières. Ce pôle urbain (le deuxième du département) se concentre principalement aux abords du bassin et est très sollicité depuis 30 ans. En effet, il connaît une croissance et un développement rapide, ainsi qu’une progression de la population à l’horizon 2030 (avec une variation démographique régulière en fonction de la période estivale : passage de 150 000 habitants permanents à 400 000 habitants).

Le territoire du SYBARVAL est composé de 3 EPCI à fiscalité propre : la Communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Nord (COBAN), la Communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Sud (COBAS) et la Communauté de commune du Val-de-l’Eyre. Chacun de ces territoires sont différents (configuration et formes urbaines, offre de transports, bassin de vie, etc.) et disposent de forces économiques qui le sont tout autant : tourisme, activités liées à la mer et à la forêt...

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l’adaptation du territoire. Ce projet, mis en place par le SYBARVAL (qui se positionne en tant que coordinateur), traduit la politique énergétique et climatique des collectivités. Il reprend la démarche volontaire de planification et de stratégie pour la transition énergétique avec l’appel à projet « TEPCV » engagé en 2016.

Le scénario local de transition énergétique, établi en cohérence avec les différentes stratégies, schémas et documents stratégique¹, permet ainsi d’atteindre les objectifs suivants :

4

- Les objectifs à l’horizon 2024 (période de mise en œuvre du PCAET) s’inscrivent dans la stratégie aux horizons 2030 et 2050 :
 - ➔ Réduction de 670 GWh des consommations d’énergie finales par rapport à 2012
 - ➔ Réduction de 151 kt ep de CO² pour atteindre un cumul d’émission à 600 kt ep CO²
 - ➔ Produire 708 GWh issue des énergies renouvelables
- A l’horizon 2030 :
 - ➔ Réduction de 32% des émissions de gaz à effets de serre par rapport à 2012 (soit -39,5% par rapport à 1990)
 - ➔ Réduction de 20% des consommations énergétiques finales par rapport à 2012
 - ➔ Réduction de 34% des consommations d’énergies fossiles par rapport à 2012
- A l’horizon 2050 :
 - ➔ Réduction de 75% des émissions de gaz à effets de serre par rapport à 2012
 - ➔ Réduction de 50% des consommations énergétiques finales par rapport à 2012
 - ➔ Le territoire prévoit également de multiplier par 3 la production d’énergie renouvelable par rapport à 2015, ce qui représenterait 50% de la consommation d’énergie final, et une inscription dans l’atteinte du Facteur 4.

¹ Le PCAET s’articule et est complémentaire également avec la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, la Politique de Mobilités des groupements de communes, les politiques en matière d’habitat des intercommunalités, ...

Il décline ces objectifs à l'échelle du patrimoine et des services de la collectivité, à l'échelle des compétences et des politiques publiques des collectivités et à l'échelle du territoire et de ses acteurs.

Pour atteindre ses objectifs, le PCAET comporte une note stratégique qui s'appuie sur un diagnostic énergétique territorial. Ce dernier contient une vision à long terme du territoire et ses.

La note stratégique est traduite dans le programme d'actions qui se décline en 6 orientations :

- 1. Animation transversale**
- 2. Aménager durablement pour réduire la consommation d'énergies**
- 3. Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone**
- 4. Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire**
- 5. Développer les énergies renouvelables - Devenir un Territoire à Energie Positive**
- 6. Construire un territoire résilient face aux changements climatiques**

NB : La stratégie adoptée prend en compte l'évolution démographique du territoire, les progrès technologiques et réglementaires à venir ainsi que les capacités identifiées sur le territoire pour opérer la transition énergétique.

Les actions impulseront, révéleront les potentialités énergétiques, sensibiliseront les publics, formaliseront et animeront des réseaux d'acteurs engagés dans la production d'énergies renouvelables et dans la lutte et l'adaptation au changement climatique. Elles ont été rédigées en fonction des recommandations des différents acteurs et partenaires du territoire (élus, services communaux, services de l'Etat, entreprises...) autour de 5 ateliers thématiques (urbanisme, entreprise et tourisme, mobilité, énergies renouvelables, et adaptation au changement climatique).

II. Résumé du diagnostic énergétique et atmosphérique

Energie

- Consommation énergie

En 2015, la consommation finale de l'ensemble du territoire était d'environ 6 370 GWh, soit 16% de la consommation du département de la Gironde. La consommation énergétique par habitant (42 800 kWh) est supérieure à la moyenne départementale (26 800 kWh par habitant) en raison d'un secteur industriel énergivore, notamment la papèterie Smurfit-Kappa à Biganos. Sans cette dernière la consommation par habitant s'élève à 27 400 kWh.

Les secteurs consommant le plus d'énergie par ordre décroissant sont l'industrie (39.6% - 2 500 GWh), le transport routier (30.1% - 1 938 GWh) et l'habitat (24 % - 1 500 GWh).

A ce jour, la production d'énergies renouvelables couvre 44% des consommations, mais elle s'élève à 7% seulement sans celles des entreprises (hors SMURFIT).

- Production énergie

Le **pétrole** est la principale source de production d'énergie du territoire (141 000 tonnes par an soit 1786 GWh / an).

Avec 80% du territoire recouvert par de la forêt, le **bois** constitue également une source d'énergie importante : 75% de l'énergie renouvelable consommée sur le territoire provient du bois. Néanmoins, une grande partie de ce bois est exploitée pour la construction et le papier (papèterie Smurfit-Kappa).

D'autres moyens de production d'énergie existent sur le territoire comme le photovoltaïque, la géothermie, les pompes à chaleur ou encore l'énergie issue de la revalorisation des déchets. L'ensemble de la production (énergie primaire et secondaire²) du territoire représenterait environ 2 700 GWh.

- Flux énergie

L'énergie totale produite sur le territoire est largement inférieure à l'énergie consommée, d'autant plus que le pétrole, principale énergie produite, est exporté. **Le territoire importe donc un peu plus de 6 000 GWh pour satisfaire les besoins.**

- Dépense énergétique

En 2015, la dépense énergétique de l'ensemble des consommateurs du SYBARVAL représentait environ 545 millions d'euros TTC tous secteurs, usages et énergies confondus (soit en moyenne **3 670€ par habitant**). Les produits pétroliers et l'électricité représentent environ les trois quarts des dépenses énergétiques. **Le transport et l'habitat sont les secteurs qui dépensent le plus.**

Emissions de gaz à effet de serre (GES) et séquestration du CO₂

Sur le territoire, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie s'élèvent à 802 eq CO₂ en 2015. 60% de ces émissions proviennent des produits pétroliers, suivi par le gaz (18%). Le secteur rejetant le plus de CO₂ est celui du transport (60%).

² Energie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie, etc.

Energie secondaire : énergie obtenue par la transformation d'une énergie primaire (en particulier l'électricité d'origine thermique).

Le territoire séquestre annuellement 80% des émissions de GES produit, soit 626 000 tCO_{2e}. Cette séquestration de CO₂ se fait principalement grâce aux forêts du territoire.

Inventaire des polluants atmosphériques et enjeux liés à la qualité de l'air

Sur le territoire, les communes situées à l'est sont les plus sensibles à la pollution atmosphérique, qui provient principalement du transport routier et des industries. Mais les polluants situés dans l'air ont tendance à diminuer depuis 10 ans, sauf pour l'ozone, gaz pouvant provoquer des gênes oculaires et respiratoires.

La vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Le changement climatique est une réalité qui a déjà des répercussions sur la hausse des températures et du niveau de la mer, sur la pluviométrie, les sécheresses etc. Bien que pour l'instant, le changement climatique ne provoque pas de conséquences notables, il risque d'impacter de nombreux secteurs comme la ressource en eau, le tourisme, l'érosion côtière ou encore la santé et la biodiversité. **Le territoire y est donc particulièrement sensible.**

III. Résumé de l'état initial de l'environnement

III.1 Les enjeux environnementaux

Milieus naturels et Biodiversité

Le territoire du SYBARVAL possède une multitude de continuités écologiques terrestres et de milieux naturels qui sont des réservoirs importants de biodiversité. Ces différents espaces écologiques sont :

- Les espaces marins et littoraux comprenant
- Les espaces rétro-littoraux, les canaux et les lacs
- Les espaces continentaux
- Les corridors terrestres et la nature ordinaire

Des pressions s'exercent sur les continuités écologiques du territoire. Ceci est principalement dû à une urbanisation croissante et/ou une agriculture intensive. De plus, la pression foncière est importante sur les milieux naturels et les franges urbaines malgré l'arsenal protecteur.

Ressources naturelles

Le territoire possède **deux principales ressources naturelles** qui sont la ressource en eau et la ressource forestière :

- La ressource en eau est présente en abondance sur le territoire, tout d'abord grâce à de fortes précipitations. De plus, quatre bassins versants ont pour exutoire le Bassin d'Arcachon dont celui de l'Eyre. Une nappe phréatique (« Nappe des sables ») et quatre nappes profondes constituent les eaux souterraines. Globalement, les eaux superficielles et les eaux littorales sont d'un bon état. Enfin, il y a actuellement un équilibre des prélèvements pour la consommation en eau donc les nappes ne sont pas déficitaires. La vulnérabilité de la ressource en eau n'est pas quantifiable du fait de l'incertitude sur l'évolution de la disponibilité des eaux souterraines.
- La ressource forestière est composée en grande partie de pin maritime qui constitue la forêt des Landes de Gascogne. Le massif forestier est producteur de nombreux services écosystémiques qui bénéficient à l'économie, à la biodiversité, à l'environnement et à la population. La sylviculture est très présente sur le territoire du SYBARVAL, en particulier pour la production de bois d'œuvre et d'industrie puis pour la production de bois énergie. Cette ressource est menacée par les évolutions du climat provoquant un changement de mutation des essences et une augmentation des tempêtes et des problèmes phytosanitaires.

Les ressources territoriales permettent aussi une production d'énergie en grande partie due à la production de pétrole.

Paysages, patrimoine et cadre de vie

Les paysages naturels constituent 90% du territoire ce qui en fait des éléments majeurs du grand paysage du bassin d'Arcachon. Ces différentes entités sont les paysages d'eaux, de forêts, et du littoral.

Le patrimoine bâti est lui issu de l'urbanisation notamment du début du XXème siècle et forme le paysage bâti arcachonnais réparti sur l'ensemble du Bassin.

Ainsi, de nombreux sites paysagers et/ou patrimoniaux sont classés (8) et/ou inscrits (20) au niveau national, régional, et départemental.

Les pollutions

Diverses sources de pollution sont présentes sur le territoire et peuvent remettre en cause l'équilibre écologique du bassin et la pérennité des usages.

Les ressources en eaux peuvent être polluées par l'urbanisation (imperméabilisation des sols, ruissellement des eaux pluviales, apports de produits phytosanitaires...), l'agriculture (utilisation de pesticides et d'engrais, eutrophisation...) et par les activités de nautisme (eaux noires, hydrocarbures, peintures...). Les pesticides présents dans les eaux douces et les eaux côtières proviennent en grande partie des activités agricoles et émanent également des termiticides utilisés dans le bâtiment, des herbicides et fongicides, etc...

La croissance de la population sur le territoire va engendrer l'augmentation des déplacements automobiles, créant ainsi des pollutions plus importantes (bruit, rejet de polluants et de Gaz à Effet de Serre dans l'air) et des problèmes de sécurité.

Un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a été lancé en février 2017 et devrait être approuvé d'ici fin 2018. La connaissance sur les émissions de déchets devra être consolidée à l'échelle du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre afin de pouvoir observer l'organisation de la collecte et envisager les diverses valorisations.

9

La pollution lumineuse présente sur le SYBARVAL se concentre principalement autour du Bassin d'Arcachon dans les zones urbaines.

Quant aux nuisances sonores, elles se concentrent le long des infrastructures de transport (ligne de train, autoroute) et des aérodromes (Cazeaux...).

Les risques majeurs

Plusieurs risques existent sur le territoire :

- Les risques d'inondations sont fortement présents et se divisent en trois catégories : le risque de débordement des cours d'eaux, le risque de submersion marine et le risque des remontées de nappes.
- Les risques littoraux dus à la montée du niveau de la mer et au changement climatique (tempêtes, concentration des hommes et des activités, érosion, recul du trait de côte...).
- Le risque de feux de forêt qui est particulièrement élevé sur les communes d'Arcachon, la Teste-de-Buch, Audenge, Lège-Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Belin-Beliet, Saint-Magne, Marcheprime et Salles.
- Les risques technologiques : deux sites SEVESO sont présents sur le territoire ainsi que la présence de canalisations de gaz à hautes pressions et de pipelines.

III.2 Les perspectives d'évolution de l'environnement sans le PCAET

Diverses tendances ont été établies pour l'environnement si les actions du PCAET n'étaient pas mises en œuvre :

- Une perte de biodiversité et une fragmentation des milieux naturels sur le territoire dues au changement climatique, à la hausse de la fréquentation touristique et à l'augmentation de la pression anthropique.
- Une diminution des ressources naturelles en eau et forestières ainsi que de la biodiversité associée à ces milieux et une augmentation des conflits d'usages liés à cette baisse. Ces impacts seront causés par une hausse de la consommation des ressources et par le dérèglement climatique.
- Une urbanisation diffuse et une banalisation des entrées de ville.
- La croissance des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre se poursuivront.
- Les risques naturels sont amenés à s'accroître avec le changement climatique.

III. Résumé de la stratégie territoriale du PCAET

La stratégie territoriale résumée ci-dessous décline les différents scénarios et choix à l'horizon 2024, 2030 et 2050.

Potentiel de réduction des consommations d'énergie

A 2024, l'objectif est de diminuer la consommation du territoire avec une économie de 671 GWh.

Le PCAET permet d'engager plusieurs actions qui ont vocation à l'horizon 2024 de diminuer les consommations énergétiques sur divers secteurs : le « Résidentiel » avec l'aide à la rénovation énergétique (-235 GWh), le « Tertiaire » avec les audits partagés des bâtiments publics et privés (-35 GWh), le « Transport » avec la modification des habitudes de la population (-200 GWh), et au niveau de « l'Industrie » et de « l'Agriculture » (-200 GWh) avec la mobilisation des entreprises les plus consommatrices.

Evolution du mix énergétique

En supplément des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, il semble primordial de remplacer un certain nombre d'énergies fossiles par des énergies renouvelables. Cela s'opère par exemple avec l'utilisation de la ressource bois-énergie dans le secteur « Résidentiel », des carburants bio-GNV dans le secteur « Transports », et des réseaux de chaleurs pour le secteur « Tertiaire ».

Développement de la production d'énergies renouvelables

La stratégie territoriale se porte sur l'accroissement et/ou le maintien de la production des énergies suivantes : le **Photovoltaïque**, le **Solaire thermique**, le **Biogaz**, le **Bois-énergie**, le **Géothermie profonde et peu profonde**.

L'énergie houlomotrice n'a pas été retenue comme énergie renouvelable dans le mix territorial car la technologie actuelle n'est pas assez avancée pour pouvoir mobiliser cette ressource.

L'éolien n'a pas été aussi retenu du fait des impacts écologique et paysagers qu'il peut engendrer.

L'objectif de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables sur le territoire pour atteindre 1500 GWh de production en 2050 est décliné en 2024 avec un objectif intermédiaire de 708 GWh.

Potentiel de réduction de polluant atmosphérique

La stratégie a pour objectifs de renforcer le stockage du carbone dans les sols et les forêts du territoire.

De plus, le principal objet de réduction des polluants atmosphériques se porte sur les émissions de gaz à effet de serre. La stratégie locale a pour but d'engager des actions qui permettront en 2024 d'économiser 151 Kteq CO₂ pour atteindre un cumul d'émissions de GES à 600 Kteq CO₂.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique est une réalité qui ne peut plus être réfutée. La hausse du niveau de la mer, et des températures aura des conséquences non négligeables. L'intensité de ces événements reste pour l'instant incertaine, et ce sur de nombreux secteurs : ressource en eau, températures, la forêt, le tourisme ou encore les risques naturels (érosion, tempêtes, submersions...).

La stratégie déployée s'inscrit dans l'adaptabilité du territoire du SYBARVAL pour limiter sa vulnérabilité. Elle propose de davantage protéger la ressource en eau des gaspillages et pollutions, sensibiliser les habitants et professionnels aux effets potentiels du changement climatique sur leurs activités, prendre en compte le changement climatique dans les politiques d'aménagement ou encore, protéger les zones naturelles riches en biodiversité et qui rendent de nombreux services écosystémiques (infiltration de l'eau, protection contre les risques...).

IV. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale. Celle-ci permet d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration du plan. Elle permet également de déceler à temps les effets globaux d'un projet et les conflits potentiels qu'il présente afin de trouver une solution alternative grâce à la séquence Eviter Réduire Compenser Accompagner.

Le syndicat mixte du ScoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (SYBARVAL), maître d'ouvrage du Plan Climat – Air – Énergie Territorial, a conduit l'élaboration du rapport, la participation du public, la consultation des organismes et/ou des États impliqués, la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi que le suivi du programme.

La **démarche d'élaboration** de l'EES du PCAET est décrite dans le tableau suivant. Son articulation avec le PCAET est détaillée l'EES (cf figure 1).

1- Cadrage de l'évaluation stratégique environnementale	<ul style="list-style-type: none">- Décryptage du décret- Différenciation entre une Evaluation d'Impact Environnemental (EIE) et une Evaluation Environnementale Stratégique (EES)- Recherche de documents sur l'Evaluation Environnementale Stratégique et de l'état initial de l'environnement existants sur le territoire- Cadrage de l'évaluation
2 – Etablissement de l'état initial de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- En parallèle du diagnostic du Plan Climat Air Energie du Territoire
3- Préparation et renseignement de la grille d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation des effets notables du projet- Analyse des incidences environnementales globales par dimension environnementale et par orientation- Analyse des mesures correctrices à proposer- Proposition d'indicateurs de suivi
4- Articulation avec les autres schémas	<ul style="list-style-type: none">- Liste des documents de référence- Analyse de l'articulation
5- Rédaction du rapport et avis de l'AE	<ul style="list-style-type: none">- Préparation du rapport
6- Mise à disposition du public	

V. Résumé de l'analyse des incidences notables de la mise en œuvre du projet sur l'environnement, des mesures envisagées et des indicateurs

Les actions du PCAET ont été évaluées au regard de 16 thématiques environnementales. Elles font également l'objet d'un suivi et d'un bilan au bout de 6 ans, ainsi qu'à mi-parcours (3 ans).

61 indicateurs ont été proposés en fonction des enjeux environnementaux et des incidences des actions sur l'environnement.



Les impacts environnementaux des actions du PCAET sont globalement positifs sur les thématiques environnementales relevées.



Il existe de possibles impacts négatifs sur l'environnement liés au développement d'infrastructures des énergies renouvelables. Leur risque technologique induirait des pollutions (en cas d'accidents par exemple ou de mauvaise réalisation) mais ce **risque est faible et maîtrisé**.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions du PCAET à impact positif, négatif, positif à négatif selon l'action ou le projet mené et à impact neutre.

Thématiques	Impact potentiel (+)	Neutre	(+) à (-)	Impact potentiel (-)
Paysage	6	29	1	5
Patrimoine protégé / Bâti	16	20	0	5
Agriculture	7	33	0	1
Espaces naturels et biodiversité	8	26	4	3
Zones humides	7	29	2	3
Eaux de surface	6	35	0	0
Eaux souterraine	2	37	1	1
Eaux côtière	6	35	0	0
Risques naturels	2	39	0	0
Risques technologiques	1	35	1	4
Bruit	14	24	1	2
Qualité de l'air	20	18	2	1
Déchets	5	36	0	0
Zone Natura 2000	20	15	2	4
TOTAL	120	411	14	29